

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 Juillet 2022

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **12/07/2022**, en session ordinaire, pour le **Mardi 19 Juillet 2022, à 18h30** les membres composant le conseil municipal, avec pour

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du 06 avril 2022
- 3/ Approbation du compte rendu de la réunion du 13 avril 2022
- 4/ Cantine à 1 €. Fixation de la grille tarifaire progressive au 01/09/2022 pour les enfants et fixation du tarif adulte
- 5/ Demandes de subventions diverses
- 6/ Révision des tarifs suite à la création de la régie multi-produits
- 7/ Délibération pour apurement centimes emprunt
- 8/ Fixation du loyer de la boulangerie de La Perrière
- 9/ Mise en place d'une carte d'achat Public
- 10/ Informations et questions diverses

Etaient présents : M. BOULAY David, Maire, Mmes : CHEMIN Anne, DESPIERRES Sylvie, GENTNER Colette, LEQUEFFRINEC Martine, POULAIN Sylvie, VINCENT Catherine, MM : BENOIT Patrice, GAUTRET Joël, HEROUIN Michel, JACOB Jean-Pierre, LÉONE René, OLIVE Jean-Luc, SUZANNE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HERVÉ Magalie à Mme DESPIERRES Sylvie, VAUTHIER Paméla à Mme VINCENT Catherine, M. PEZARD Matthieu à M. SUZANNE Guy

Absent(s) : Mmes : GABILLARD Catherine, LECROART Cécile, PERLUXO Maria, MM : CALOMNE Michel, VINCENT Philippe

Excusé(s) : M. HEREDIA Robert

1/ M. GAUTRET Joël a été nommé secrétaire de séance

La séance a été publique.

2&3 / Les procès-verbaux de la séance du 6 & 13 avril derniers sont lus et adoptés.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

4/ CANTINE : FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE PROGRESSIVE AU 01/09/2022 POUR LES ENFANTS ET FIXATION DU TARIF ADULTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Éric HUBERT, traiteur d'Igé qui livre les repas à la cantine scolaire, augmente le prix du repas livré de 0,20 € à compter de la rentrée du 01/09/2022. Il est donc nécessaire de réviser le prix de vente du repas enfant et adulte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarif
1ère tranche : 0 € - 899 €	1.00 €
2ème tranche : 900 € - 1199 €	2.55 €
3ème tranche : 1200 € et +	3.00 €
Repas adulte	4.10 €

- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

5/ SUBVENTION MARCHÉ DES ARTS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'association "La Perrière patrimoine" suite au marché des arts qui s'est déroulé du 4 au 6 juin 2022. Un bilan des dépenses est présenté pour un montant total de 1 587.53 €. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la subvention à attribuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de verser la somme de 1 200 € à l'association "La Perrière patrimoine".

- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

5/ SUBVENTION ASSOCIATION PERCH'&COBS - LA ROUTE DU POISSON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'association Perch' & cobs pour leur participation à la route du poisson du 12 au 18 septembre 2022. Madame CHOPIN Fabienne, membre de l'association est présente et nous expose ce projet. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la subvention à attribuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et une abstention :

- Accepte de verser la somme de 1100 € à l'association Perch' & cobs.

- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

6/ RÉVISION DES TARIFS SUITE À LA CREATION DE LA RÉGIE MULTI-PRODUITS

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la régie multi-produits est fonctionnelle, et qu'il conviendrait de réviser les tarifs actuels en vigueur.

TARIFS ÉTÉ du 15 MAI au 30 SEPTEMBRE				Association de Belforet (loto, soirée...): 2 gratuites, puis 120€
		1 jour	2 jours	
Grande Salle + Cuisine + Petite Salle	Commune	210.00 €	270.00 €	
	Hors commune	260.00 €	320.00 €	
Petite salle + Cuisine	Commune	80.00 €	140.00 €	
	Hors commune	110.00 €	170.00 €	
TARIFS HIVER du 1er OCTOBRE au 14 MAI				
		1 jour	2 jours	
Grande Salle + Cuisine + Petite Salle	Commune	300.00 €	360.00 €	
	Hors commune	350.00 €	410.00 €	
Petite salle + Cuisine	Commune	160.00 €	220.00 €	
	Hors commune	190.00 €	250.00 €	

Pour formation/Réunion/ Assemblée générale		
Location 1/2 journée (8h-14h/14h-20h)		
Période :	Été	Hiver
Tarif commune	60 €	100 €
Tarif hors commune	80 €	120 €
Tarif association	40 €	80 €
tarif assemblée générale _{(Hors SDF)COMMUNE}	Gratuit	0 €
tarif assemblée générale _{(Hors SDF)H COMMUNE}	Gratuit	40 €

Couverts	0,70€/personne
acompte grande salle	100 €
acompte petite salle	50 €
caution	400 €

Prêt de :	
Tables	2 €
Chaises	0.50 €

	avec 2 agents		avec 4 agents	
	1 barnum	2 barnums	1 barnum	2 barnums
BARNUMS 6*8 (48m²)				
Tarif commune	150.00 €	250.00 €	230.00 €	330.00 €
Hors commune+ association	200.00 €	300.00 €	280.00 €	380.00 €
Association belforet	GRATUIT			

JETON CAMPING CAR	3 €
-------------------	-----

CIMETIERE: (emplacement/cavurne)	
50 ANS	800.00 €
30 ANS	500.00 €
15 ANS	200.00 €

DISPERSION CENDRES	50.00 €
--------------------	---------

COLUMBARIUM :	
30 ANS	1 000.00 €
15 ANS	500.00 €

DROITS DE PLACE	
PAR JOUR :	15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs ci-dessus.
- Décide de les appliquer à compter du 1er aout 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

7/ APUREMENT CENTIMES EMPRUNT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser le comptable public à mouvementer le 1068.

Crédit 1641 : 18.00€

Débit 1068 : 18.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le comptable public à mouvementer le 1068 pour 18.00€
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération

8/ PRIX DU LOYER POUR LA LOCATION DU LOCAL "GARAGE BLEU" À LA PERRIÈRE - BOULANGERIE LES PAINS DE ST HILAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 16 juin 2021, il avait été décidé d'accorder une gratuité d'un an pour la location du local "garage bleu" à La Perrière à M TOUCHAIS et Mme CHALLE pour leur installation de boulangerie "les pains de St Hilaire". La convention de mise à disposition gratuite arrive à expiration au 1er aout, il convient donc de déterminer un prix de loyer. Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix du loyer à 120€ /mois à compter du 1er aout 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un bail de location à compter de cette date.
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

9/ MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le principe de la carte d'achat public et propose d'opter pour ce mode de paiement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

Le conseil municipal décide de doter La commune de BELFORET EN PERCHE d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public pour une durée fixe de 3 ans.

La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Epargne de Normandie sera mise en place au

sein de La commune de BELFRET EN PERCHE à 8 jours ouvrés suivant la date de délibération.

Article 2

La Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) met à la disposition de La commune de BELFRET EN PERCHE la (les) carte(s) d'achat des porteurs désignés.

La commune de BELFRET EN PERCHE procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne Normandie mettra à la disposition de La commune de BELFRET EN PERCHE 1 carte(s) achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de La commune de BELFRET EN PERCHE est fixé à 10 000 Euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de La commune de BELFRET EN PERCHE dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

Article 4

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

Article 5

La commune créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 Euros.

L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à EXONERE LA 1ERE ANNEE Euros (150 € sinon).

Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction sur son montant global.

Le taux d'intérêt applicable (uniquement dans le cadre de la Vente à Distance) au portage de l'avance de trésorerie à la commune, est l'index ESTER auquel s'ajoute une marge de 1,90 %.

10/ ADOPTION DU RPQS 2021 D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PERRIÈRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2021 pour la commune déléguée de la Perrière.

Il demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce rapport 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Perrière.

- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

Informations et Questions diverses :

- **Muséographie** : Monsieur le Maire explique qu'il a signé une convention avec la CDC des Collines du Perche Normand pour le futur projet de muséographie dans la mairie de La Perrière. MAD gratuite des locaux.
- **Bornage Rue de la juiverie – La Perrière** : Présentation de la facture (180€)
- **Garage Sérigny** : Signature définitive de la vente ce jour.
- **Départ Père Jacques Roger** : Invitation à la messe d'aurevoir.
- **Festival Molière** : 8 Places sont offertes aux membres du Conseil Municipal
- **Réunion de mardi prochain** : Annulée
- **Comice 2023** : Organisation d'une réunion, début septembre, pour informer la population et les différents organisateurs.